

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES – MAIRIE DE CHÂTEAUVIEUX

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHÂTEAUVIEUX
N° 04 – 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le mercredi 19 mars à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le vendredi 14 mars conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 11

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoints*, MASSE Julien, PACALET Nadine, VASSEUR Evelyne, TEMPIER Nathalie, GONCALVES Régine, *Conseillers Municipaux*.

Étaient absents et excusés : BEZFAULT Marie-Laure qui a donné pouvoir à TEXIER Michel, BOYER Christian qui a donné pouvoir à PACALET Nadine.

Quorum : 6

Michel TEXIER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Vote du Budget Primitif 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L. 2311-1 à 2343-2,

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 :

	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>COMMUNE</i>		
Fonctionnement	871 360,00	871 360,00
Investissement	1 208 340,00	1 208 340,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Adopte** le Budget Primitif 2025, voté par chapitre budgétaire tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement, comme détaillé en annexe ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Baptiste AILLAUD



Le secrétaire de séance,

Michel TEXIER

Date de publication sur le site internet : 24 MARS 2025